Lextenso

BULLETIN JOLY ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

OUVERTURE ET EXTENSION DES PROCÉDURES COLLECTIVES

Report de date de cessation des paiements et extension de procédure : une combinaison infernale ! → PAGE 7

Véronique MARTINEAU-BOURGNINAUD

SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Résiliation judiciaire *versus* résiliation de plein droit après mise en demeure → PAGE 9

Benjamin FERRARI

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

Action en responsabilité : défense des intérêts individuels des créanciers ou de l'intérêt collectif de la collectivité ? → PAGE 16

Romain AZEVEDO

DOCTRINE

Le *liability management exercise* à l'épreuve de l'ordre public du droit des entreprises en difficulté → PAGE 26

Cédric DUBUCQ

KIOSQUE Lextenso

Votre revue OFFERTE sur tous vos écrans

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2026 - N° 6

Directrice scientifique

Marie-Hélène Monsèrié-Bon,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Fondatrice

Françoise Pérochon,
professeure émérite de la faculté de droit de Montpellier

Comité scientifique

Hélène Bourbouloux,
administratrice judiciaire, SELARL FHBX

Reinhard Dammann,
avocat, Dammann-Avocats

Christophe Delattre,
avocat général, cour d'appel de Paris

Laurence Caroline Henry,
agrégée des universités
avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation

Pierre-Michel Le Corre,
professeur à l'université Côte d'Azur

François-Xavier Lucas,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université de Paris I)

Francine Macorig-Venier
professeure à l'université Toulouse Capitole

Françoise Pérochon,
professeure émérite de la faculté de droit de Montpellier

Pascal Rubellin,
maître de conférences à l'université de Poitiers

Corinne Saint-Alary-Houin,
professeure à l'université Toulouse Capitole

Marc Sénéchal,
professeur associé à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)
mandataire judiciaire, SCP BTSG2

Comité de lecture

Laurence-Caroline Henry
Pierre-Michel Le Corre
Françoise Pérochon
Corinne Saint-Alary-Houin

Le Bulletin Joly Entreprises en difficulté peut désormais être cité de la façon suivante : BJE nov. 2021, n° BJE200i6.
Le numéro de type BJE200i6 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso
1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle Filiberti
Rédactrice Sabine Dubost (sabine.dubost@lextenso.fr)
Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 1230 T 91082 • ISSN 2115-2578
Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en Italie et en Allemagne ;
100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 747 g éq. CO_2
Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationclients@lextenso.fr
Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2026 : 554,40 € TTC -
Abonnement étranger 2026 : 597,30 €
Abonnement feuilletable numérique France : 365,91 € TTC - Abonnement étranger : 358,38 €
Prix au numéro France : 94,95 € TTC - Prix au numéro étranger : 102 €

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

SOMMAIRE

OUVERTURE ET EXTENSION DES PROCÉDURES COLLECTIVES

BJE202z5 • **La difficile chronologie des décisions d'extension de procédure et d'arrêté de plans** 5

Catherine Vincent – Cass. com., 1er juill. 2026, nº 25-16.192, F–B

BJE202z9 • **Report de date de cessation des paiements et extension de procédure : une combinaison infernale !** 7

Véronique Martineau-Bourgninaud – Cass. com., 20 mai 2026, nº 25-11.302, F

SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE

BJE202y8 • **Résiliation judiciaire *versus* résiliation de plein droit après mise en demeure** 9

Benjamin Ferrari – Cass. com., 9 sept. 2026, nº 25-14.405, FS–B

BJE202y9 • **Caractère postérieur mais non privilégié d'une créance de restitution née à la suite de la résolution d'un contrat** 11

Karl Lafaurie – Cass. com., 1er juill. 2026, nº 24-22.541, F–B

LIQUIDATION JUDICIAIRE

BJE202z0 • **Conséquences de l'infirmation du jugement prononçant la liquidation judiciaire sur le plan de cession arrêté ultérieurement** 14

Grégoire Lefaivre – CA Paris, 5-9, 26 nov. 2026, nº 25/06810

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

BJE202z2 • **Action en responsabilité : défense des intérêts individuels des créanciers ou de l'intérêt collectif de la collectivité ?** 16

Romain Azevedo – Cass. com., 10 juin 2026, nº 24-18.425, FS–B

BJE202z7 • **« L'associé-apporteur en compte courant » floué par des comptes infidèles n'est pas un créancier comme les autres** 18

Pierre Achache – Cass. com., 17 juin 2026, nº 25-13.536, F–B

BJE202z8 • **Des précisions sur deux aspects de la contestation de créance** 20

Gérard Jazottes – Cass. com., 1er juill. 2026, nº 25-15.208, F–D – Cass. com., 1er juill. 2026, nº 25-16.025, F–D

DROIT SOCIAL ET FISCAL

BJE202z1 • **Sort du compte épargne-temps du salarié transféré par plan de cession et garantie AGS** 23

Anaëlle Donnette – Cass. soc., 10 juin 2026, nº 24-17.998, F–D

DOCTRINE

BJE202y7 • **Le *liability management exercise* à l'épreuve de l'ordre public du droit des entreprises en difficulté** 26

Cédric Dubucq

DOSSIER

BJE202Y5 • **ACTUALITÉ DU DROIT DE LA RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ – 2025/2026** **32**

Fès, les 21 et 22 mai 2026, avec le soutien de l'Institut de recherche juridique de La Sorbonne (IRJS)
Sous la direction scientifique de François-Xavier Lucas

BJE202u4 • **L'actualité des voies de recours en matière de restructuration** **33**

David Lemberg-Guez et Charles Peugnet

BJE202v3 • **La responsabilité des organes non exécutifs des sociétés en difficulté** **48**

Emma Miglietta, Ibtissame Sefraoui , Louis Gibon , Simon Martin-Gousset et Théo Vuarnet

BJE202u6 • **Responsabilité du repreneur et du cédant d'une entreprise en difficulté : étude sous le prisme du dossier *Mory-Ducros*** **65**

Aymar de Mauléon